



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 11 mai 2023

**Dossier n° : AE 23.0217**

**Demandeur : GAEC CARMALEO**

**Date d'enregistrement de la demande : 12/04/23**

**Date limite de candidature : 11/07/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 11/08/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CHARMENSAC	49,97	MERLE François	Section ZB 1, Section ZC 54, Section ZD 8,34,35,50, Section ZK 18, Section ZL 30,40,45,
PEYRUSSE	13,8	MERLE François	Section ZI 69, Section ZK 66,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière